



Accusé de réception en préfecture
015-241500230-20111216-2011-150-DE
Date de télétransmission : 23/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'AURILLAC le 16 décembre à 20 Heures 30 sous la présidence de M. Jacques MÉZARD.

| | | | |
|--|----|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | 77 | Nombre de Conseillers en exercice : | 77 |
| Nombre de Conseillers présents à la séance : | 71 | Nombre de Conseillers représentés : | 13 |
| Nombre de Conseillers absents à la séance : | 6 | Nombre de Conseillers suppléés : | 6 |

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Jacques MÉZARD - **Vice-Présidents** : MM. Roger DESTANNES, Alain CALMETTE, Florence MARTY, Michel LOURS, Bernard TIBLE, Vincent BESSAT, Alain VEROUIL, Georges JUILLARD, Christian POULHES, Jean-Paul NICOLAS, Xavier DALL'AGNOL, Philippe GRANIER.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Mireille AMBLARD, Jean-Pierre ASTRUC, Roger BARRIER, Jean-Claude BAYSSAT, Jean BAZELLE, Patricia BENITO représentée par Jean-Pierre DABERNAT, Jacques BERGAUD, Michèle BIGEON, Roland BRAY, Alain BRUNEAU, Christiane CAMUS représentée par Claudine FLEY, Patrick CARPENTIER représenté par Charles DELAMAIDE, Clarisa CARRILLO-BESSAT représentée par Vincent BESSAT, Didier CARTEAU, Serge CHAUSI représenté par Alain CALMETTE, Jean-Marie CHAUSY suppléé par Jean-Pierre CALDEYROUX, Jean-François COLLIN représenté par Henri LANTUEJOUL, Michel COSNIER, Josiane COSTES, Thierry CRUEGHE suppléé par Jean-François GIRAUD, Jean-Pierre DABERNAT, Jean-Pierre DAUDE, Charles DELAMAIDE, Geneviève DELPUECH, Jean-Pierre ESTIVAL, Daniel FABRE, Philippe FABRE représenté par Philippe MAURS, Jean-Pierre FAGES, Claudine FLEY, Thierry GALEAU, Christian GASTON, Frédéric GODBARGE, Bernard GOSSET représenté par Patrick PERRIER, Laetitia GRIFFAULT représentée par Florence MARTY, Brigitte GUIMONET représentée par Yannick VIGIER, Michel JABIOL, Michelle LABLANQUIE, Mireille LABORIE suppléée par Nicole LOUBEYRE, Patrick LAMPRE représenté par Michelle LABLANQUIE, Henri LANTUEJOUL, Bernard LAVEISSIERE, Bernard LAYBROS, Michel LERON, Gisèle LHERM, Elie MALBOS suppléé par Patrick DELORT, Jacques MARKARIAN, Pierre MATHONIER, Philippe MAURS, Jean-Antoine MOINS, Pierre MONTIL, Daniel PAPON, Patrick PERRIER, Gabriel PEYRONNET, Jean-Pierre PICARD, André POUX, Gérard PRADAL, Brigitte PRUNET, Jean-Pierre ROUME suppléé par Denise VALAT, Andrée SARRAZIN suppléée par Jacques MURATET, Pierre SOULIER, Laurent TELLIER, Carine VEDRENNE-CAYROL représentée par Thierry GALEAU, Yannick VIGIER, Christian WERLES représenté par Jean-Pierre ESTIVAL.

M. Daniel FABRE a été élu secrétaire de séance.

N° 2011/150 : MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE - TARIF POUR FRAIS ADMINISTRATIFS

Rapporteur : M. Jean-Paul NICOLAS.

Suite à la mise en place du nouveau règlement intérieur de la Médiathèque faisant l'objet de la délibération 2011/137 du 11 avril 2011, les services administratifs sont amenés à émettre et traiter quotidiennement des relances pour non restitution des ouvrages empruntés par certains usagers. Au terme d'une procédure amiable, ces dernières peuvent déboucher sur la facturation des documents non rendus ou détériorés, celle-ci ayant un caractère de pénalité contractuelle.

Le montant de la pénalité étant limité à la valeur vénale de l'ouvrage, il conviendrait d'y ajouter des frais administratifs pour limiter la charge de recouvrement supportée par la collectivité et donc indirectement par les autres usagers.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2012 pour toute opération de recouvrement contentieux un tarif pour frais administratifs fixé à 5 €. Ce montant est porté à 10 € si l'opération concerne 3 ouvrages ou plus et à 25 € au-delà de 5 ouvrages,
- de compléter en ce sens le règlement intérieur de la Médiathèque Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Affichage : 22 DEC. 2011



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jacques MÉZARD.